



## Inaptitude et licenciement économique

Par **Mailo**, le **19/03/2015** à **22:52**

Bonsoir,

J'ai été en ALD pendant un an puis après les deux visites la médecine du travail m'a déclaré inapte définitif. Mon employeur était en redressement judiciaire avant mon inaptitude. À la fin du mois pour la recherche de reclassement je n'ai eu aucune nouvelle de mon employeur puis environ un mois et demi après le mandataire judiciaire m'a convoqué pour un entretien préalable à un licenciement économique et une semaine après j'ai reçu ma lettre de licenciement économique car cessation d'activité de mon entreprise. Je voulais savoir si ils avaient le droit de me licencier sans parler de mon inaptitude? Du coup est-ce qu'ils doivent me payer le mois soi disant de reclassement du à l'inaptitude vu qu'ils ne l'ont jamais prononcé? Merci d'avance pour vos réponses

Par **Mailo**, le **19/03/2015** à **23:16**

Je tenais à rajouter que mon employeur ne m'a jamais versé mes compléments de salaires qu'il me devait, il ne m'a envoyé aucun bulletin de salaire de mon année d'arrêt maladie, il ne m'a jamais fait part d'une quelconque recherche de reclassement, il ne m'a rien versé depuis mon inaptitude définitive à mon poste soit il y a trois mois je n'ai eu que l'entretien préalable. Au licenciement économique avec le mandataire puis ma lettre de licenciement économique, leur proposition au CSP Et aussi mon bulletin de salaire du mois précédant le licenciement ou mon patron m'a déclaré en arrêt sauf que je ne le suis plus depuis trois mois!! nous avons saisi les prud'hommes mais pour l'instant notre avocat ne demande que les bulletins et les compléments de salaire mais il nous dit que l'on ne peut pas demander le paiement du mois de recherche de reclassement car inaptitude??? Et pas de dommage et intérêt sur une entreprise en liquidation judiciaire ??help please!!